



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 27 décembre 2019

Monsieur le Maire,

Par courrier, réceptionné le 16 octobre 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la modification de votre PLU approuvé en octobre 2018.

La commission s'est réunie le jeudi 19 décembre 2019 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF a présenté à partir des éléments que vous lui avez fournis.

Elle prend bonne note de l'abandon du projet photovoltaïque sur l'ISDI.

La commission a rendu un avis favorable sur votre modification de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, concernant les secteurs Nz.

Elle est en revanche réservée sur la création d'un secteur Ai et préconise de le laisser en A.

Cet avis est à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Igor KISSELEFF

Monsieur Christian MARCHANDEAU
Mairie
38, rue Paul Valentin
77410 ANNET-SUR-MARNE